



Exonératio de la Pension alimentaire

Par **madwaxe**, le **24/11/2016** à **18:54**

bonjour je suis divorcé depuis 5 ans a l époque je travaillais et je payais une pension alimentaire de 200€ pour mon fils que je prend régulièrement tout les 15 jours et la moitié des congés scolaire rnen 2012 j ai eu un accident et deux vertèbre cassé comme ce n était pas sur le chemin du travail c est passé en maladie donc le salaire a été diminué de moitié soit 1000 € par mois mon ex femme a été très gentille et elle m a suspendue la pension mais après 2 ans de corset et une opération de la colonne vertébrale j ai été placé en invalidité catégorie 2rnle problème c est que je touche maintenant 866€/mois je touche 159 € apl ce sont mes seuls revenu rn j ai 536€ de loyer apl déduite 200 € de pension alimentaire 35€ EDF environ 100 € EAU tout les 6 mois 15€ de tel et 19.90 € d internet rn est que je peut demandé l exonération de la pension alimentairernaujourd'hui je ne m en sort plus merci de votre réponse

Par **cocotte1003**, le **24/11/2016** à **19:19**

Bonjour, vous devez saisir le jaf du lieu de résidence de l'enfant pour demander une diminution de la pension, cordialement

Par **madwaxe**, le **24/11/2016** à **20:28**

merci de votre réponse cocote1003